



Assistance Défense confrères



Connaissez-vous
tous les moyens mis à disposition
par vos institutions ?



Qu'est-ce que l'assistance Défense confrères ?

UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE GRATUIT

Mise en place par la CRCC de Paris et l'OEC Paris Ile-de-France, cette assistance vous permet de bénéficier du concours :

- ↻ **d'avocats spécialisés** appartenant à notre pool de défense
- ↻ **des conseils et de l'assistance** d'un consultant et ancien Directeur de la Brigade Financière
- ↻ **d'une cellule de veille** au sein de nos deux institutions composée des Présidents, des Vice-Présidents en charge de la défense confrères et d'élus responsables concernés.

UNE TRES GRANDE DISPONIBILITE

- ▶ soit en appelant la CRCC de Paris ou l'OEC Paris Ile-de-France, aux horaires d'ouverture :
01 53 83 94 33 / 01 55 04 31 31
- ▶ soit en composant, seulement en cas d'urgence, le N° Vert • 7j/7 • 24h/24 :

▶ **N° Vert 0 800 39 49 59**



Hors cas d'urgence · Appelez la CRCC de Paris ou l'OEC Paris Ile-de-France

- ▶ Pour tout dossier « à risque » pouvant entraîner une mise en cause,
- ▶ avant toute audition par la Brigade Financière, un officier de police judiciaire ou un juge d'instruction.



En cas d'urgence, appelez le **▶ N° Vert 0 800 39 49 59**

QUELS SONT LES CAS D'URGENCE ?

- ▶ en cas de mise en garde à vue,
- ▶ pour toute autre situation professionnelle d'extrême urgence.

A QUOI SERT LE **▶ N° Vert 0 800 39 49 59**

- ▶ A réception de l'appel, vos institutions et/ou vos élus recueilleront le maximum d'éléments sur la durée de la garde à vue, prendront contact avec les membres du cabinet de l'intéressé, ainsi qu'avec les autorités judiciaires ou policières, se rapprocheront de l'avocat de permanence avec votre accord pour vous assister au mieux et rassureront vos familles, le cas échéant.

QUI EST MON INTERLOCUTEUR QUAND JE FAIS LE **▶ N° Vert 0 800 39 49 59**

- ↻ entre **9 h 00 et 17 h 30**, les jours ouvrables, la CRCC de Paris ou l'OEC Paris Ile de France
- ↻ entre **17 h 30 et 9 h 00, samedi, dimanche et jours fériés** : vos élus*

* via un centre d'appel



Que faire en cas de mise en garde à vue ?

Faites le ► **N° Vert 0 800 39 49 59** ou appelez directement un avocat :
car vous avez droit à l'intervention d'un avocat dès le début de votre mise en garde à vue.



N'oubliez pas

Conservez près de vous le N° VERT (carte jointe) !

- Pensez à prendre les coordonnées des avocats avant toute audition par la Brigade Financière, un officier de police judiciaire ou un juge d'instruction !
- Contactez votre courtier dès que vous avez connaissance d'une convocation ou d'une mise en cause :

SOPHIASSUR

154, boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél : 01 56 86 89 90 • Fax : 01 42 56 04 44

VERSPIEREN

1, avenue François Mitterrand • 59290 WASQUEHAL
Tél : 03 20 45 33 05 / 06 • Fax : 03 20 45 76 20

**La CRCC de Paris, l'OEC Paris Ile-de-France
et vos élus sont également
à votre disposition pour répondre
à toutes vos questions**

